

RAPPORT DE GESTION

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026

NOUVEAU MONDE GRAPHITE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES **1**

PRÉAMBULE **3**

PÉRIODE COUVERTE 3

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS 3

INFORMATION TECHNIQUE ET MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS DES ÉTATS-UNIS 5

DONNÉES SUR LES MARCHÉS ET L'INDUSTRIE 5

LA SOCIÉTÉ **6**

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 6

RISQUE DE LIQUIDITÉ 7

PROPOSITION DE VALEUR 7

SECTEURS D'ACTIVITÉ **10**

APERÇU DES PROJETS 10

USINES DE DÉMONSTRATION 11

PROJET DE LA MINE MATAWINIE (phase 2) 11

PROJETS D'USINES DE MATÉRIAUX DE BATTERIES 14

Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa 14

PROJET MINIER UATNAN 15

STRATÉGIE COMMERCIALE ET CRÉATION DE VALEUR **16**

VENTES 16

MISE À JOUR SUR LE MARCHÉ 17

RESPONSABILITÉS **18**

GOUVERNANCE **19**

RISQUES 19

FINANCEMENTS 19

RÉSULTATS TRIMESTRIELS **20**

AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES **21**

RÉSULTATS POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS **22**

CHARGES LIÉES AUX PROJETS MINIERS **22**

CHARGES LIÉES AU PROJET D'USINE DE MATÉRIAUX DE BATTERIES **23**

FRAIS GÉNÉRAUX ET FRAIS D'ADMINISTRATION **24**

COÛTS FINANCIERS NETS **25**

LIQUIDITÉ ET FINANCEMENT **25**

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION **26**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT **26**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT **26**
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES **27**
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES **27**
TRANSACTIONS NON COMPTABILISÉES **27**
ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES **27**
INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES **27**
STRUCTURE DU CAPITAL **28**
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 SEPTEMBRE 2026 **28**
CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE **28**
MESURES NON CONFORMES AUX IFRS **29**
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET INFORMATION CONTINUE **29**

PRÉAMBULE

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») daté du 12 novembre 2026 a été préparé conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue et approuvé par le conseil d'administration de Nouveau Monde Graphite Inc. (la « Société » ou « NMG »).

Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026 ainsi que les états financiers consolidés audités des exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 et les notes annexes. Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») (les « normes IFRS de comptabilité »). Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont en milliers de dollars canadiens (« CAD »), la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

PÉRIODE COUVERTE

Le présent rapport de gestion porte sur la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026 et contient des renseignements supplémentaires pour la période entre cette date et le 12 novembre 2026.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, les « énoncés prospectifs »), incluant, sans s'y limiter, des énoncés portant sur de futurs événements financiers ou opérationnels ou de futurs rendements de la Société et qui reflètent les attentes et les hypothèses de la direction à propos de la croissance de la Société, ses résultats, sa performance et ses perspectives et occasions d'affaires. De tels énoncés prospectifs reflètent les convictions actuelles de la direction et sont fondés sur l'information dont elle dispose actuellement. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'emploi de mots comme « anticiper », « aspirer », « auraient », « budget », « cibler », « devrait », « échéancier », « envisager », « estimation », « être d'avis », « étude », « mission », « participeraient », « perspectives », « plan », « potentiel », « pourraient », « prévisions », « prévoir », « progresser », « s'attendre à », « seront », « tenter », « viser », ou les formes négatives de ces termes ou d'autres expressions similaires portant sur des enjeux qui ne sont pas des faits historiques. En particulier, les énoncés portant sur les futurs résultats de la Société, les délais envisagés et les budgets prévus dans le cadre de la construction et de la mise en service de la mine Matawinie, la période de rodage jusqu'à la production commerciale de la mine Matawinie, les avantages anticipés du bail minier octroyé par le ministère des Ressources naturelles du Québec, la stratégie et le développement envisagé d'autres usines de matériaux de batteries, la capacité de satisfaire aux conditions préalables et de clôturer les facilités d'emprunt engagées pour la mine Matawinie, le développement, la construction et l'exploitation de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, la capacité d'obtenir un financement suffisant pour assurer le développement de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa à des conditions favorables pour la Société, la prise d'une décision d'investissement définitive pour l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, la satisfaction des modalités, des conditions préalables, des exigences de qualification des produits et des jalons commerciaux stipulés dans les accords commerciaux conclus par la Société, y compris l'entente contraignante d'achat « *offtake* » avec Panasonic Energy, l'entente contraignante d'achat « *offtake* » et de commercialisation avec Traxys et l'accord contraignant d'approvisionnement et d'entreposage de longue durée avec le gouvernement du Canada, le développement envisagé du projet minier Uatnan, les activités de développement et les plans de production de la Société, l'atteinte par la Société des jalons opérationnels, commerciaux, liés à la construction et au financement comme prévu, la demande anticipée pour le concentré de graphite et les produits de matériel d'anode actif, le rendement économique et les efforts en matière de développement de produits, le développement,

l'industrialisation et la commercialisation de la technologie d'enrobage de matériel d'anode à faible empreinte en carbone de la Société et la propriété intellectuelle qui s'y rattache, la signature et la mise en œuvre d'ententes avec les Premières Nations, les communautés et les parties prenantes clés à des conditions favorables pour la Société, la capacité de la Société de mettre en œuvre ses initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »), la capacité de la Société à mettre sur pied un approvisionnement clé en main local, carboneutre et traçable de graphite pour l'Amérique du Nord et les autres pays du G7, les tendances du marché, la demande des consommateurs pour des véhicules électriques et des solutions de stockage d'énergie, les avantages concurrentiels de la Société, les conditions macroéconomiques, l'impact des lois et des règlements applicables, les résultats de l'étude de faisabilité 2025 sur la mine Matawinie, les résultats des estimations de coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE de 2026 (tel que défini ci-dessous) pour l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, les résultats de l'EEP de 2023 (tel que défini ci-dessous) sur le projet minier Uatnan et toute information quant aux futurs plans et aux perspectives de la Société sont ou impliquent des énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur diverses hypothèses qui, bien qu'elles aient été jugées raisonnables par la Société à la date où ces énoncés ont été formulés, sont sujettes à d'importantes incertitudes et aléas commerciaux, économiques et concurrentiels qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, la performance ou les réalisations de la Société soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Ces hypothèses ne sont pas garantes des futures performances et pourraient s'avérer inexactes. De plus, ces énoncés prospectifs reposent sur divers facteurs sous-jacents, incluant notamment la capacité de la Société à mettre en œuvre ses plans de développement, mener à bien ses activités de construction et de mise en service comme prévu, obtenir les financements nécessaires, obtenir, conserver et respecter les conditions des permis, autorisations et baux, entretenir des relations avec les principales parties prenantes et ses partenaires stratégiques, et poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie commerciale.

Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus ou inconnus et à des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents de ceux anticipés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte d'entraîner un écart significatif entre les résultats ou événements réels et les prévisions actuelles comprennent les risques liés au financement, notamment ceux associés à la disponibilité de financement à des conditions acceptables et la satisfaction des conditions préalables prévues dans les accords de financement de la Société, les futurs prix et la demande pour le graphite, les risques inhérents aux activités de développement minier et de prospection, la nature spéculative du développement minier, les changements au niveau du rendement de la production minérale, les retards dans l'octroi des permis, des autorisations, des raccordements aux services publics et la disponibilité des infrastructures, les risques liés à la capacité de la Société à respecter les conditions du bail minier, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, les pénuries de main-d'œuvre et les pressions inflationnistes, l'incertitude de la commercialisation des technologies et des produits de la Société, les risques associés au développement, à la validation, à la mise à l'échelle, à la protection de la propriété intellectuelle et à la commercialisation de la technologie d'enrobage de la Société, les risques associés à la satisfaction des conditions préalables prévues dans les contrats commerciaux ou les ententes d'achat « *offtake* », les échéanciers de développement et de production, la concurrence et les risques liés aux marchés, les pressions sur les prix, les autres risques liés à l'industrie minière et les analyses d'ingénierie ou autres requises afin d'évaluer pleinement leur impact, le fait que certaines des initiatives décrites dans ce rapport de gestion en soient encore aux étapes préliminaires et pourraient ne pas se matérialiser, la continuité d'exploitation et la gestion de crise, l'instabilité politique et les conflits internationaux, ainsi que les autres hypothèses et facteurs décrits dans ce rapport de gestion, en plus des autres facteurs abordés à la rubrique intitulée « Facteurs de risque » dans la plus récente notice annuelle de la Société, laquelle est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR+ (**www.sedarplus.ca**) et sur EDGAR (**www.sec.gov**).

Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, il pourrait y avoir d'autres facteurs qui auraient pour effet que les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs

se révéleront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, le lecteur ou la lectrice ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et est avisé·e que la liste des risques, incertitudes, hypothèses et autres facteurs n'est pas exhaustive. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser tout énoncé prospectif inclus dans le présent rapport de gestion, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf pour se conformer aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour des renseignements supplémentaires sur la Société, il y a lieu de consulter la plus récente notice annuelle, laquelle est disponible sous le profil d'émetteur de la Société sur SEDAR+ et sur EDGAR.

INFORMATION TECHNIQUE ET MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS DES ÉTATS-UNIS

L'information scientifique et technique contenue dans le présent rapport de gestion portant sur la mine Matawinie et le projet minier Uatnan a été révisée et approuvée par Éric Desaulniers, géo., président et chef de la direction de NMG, une personne qualifiée tel que ce terme est défini dans le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »). L'information scientifique et technique portant sur l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa contenue dans le présent rapport de gestion a été révisée et approuvée par Éric Desaulniers, géo., président et chef de la direction de NMG, lequel est responsable de cette information à titre de dirigeant de la Société. De plus amples détails sur la mine Matawinie, incluant une description des principales hypothèses et méthodes et des principaux paramètres et risques, sont disponibles dans le rapport technique suivant les règles et lignes directrices du Règlement 43-101 intitulé : « *NI 43-101 Technical Report: 2025 Feasibility Study for the Matawinie Graphite Mine, Saint-Michel-des-Saints, Québec, Canada* », avec une date d'effet au 12 novembre 2025, disponible sur SEDAR+ et EDGAR (l'« étude de faisabilité 2025 sur la mine Matawinie »). De plus amples détails sur le projet minier Uatnan, incluant une description des principales hypothèses et méthodes et des principaux paramètres et risques, sont disponibles dans le rapport technique suivant les règles et lignes directrices du Règlement 43-101 intitulé « *NI 43-101 Technical Report – PEA Report for the Uatnan Mining Project* », avec une date d'effet au 10 janvier 2023, disponible sur SEDAR+ et EDGAR (l'« EEP de 2023 »).

L'information divulguée à l'égard des estimations de ressources minérales et de réserves minérales dans le présent rapport de gestion a été préparée conformément au Règlement 43-101 et les termes miniers applicables sont définis conformément aux Normes de définitions de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales adoptées par le Conseil de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (les « normes de définitions de l'ICM »), tel qu'exigé par le Règlement 43-101. Sauf indication contraire, toutes les estimations de ressources et de réserves contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées conformément aux normes de définitions de l'ICM, tel qu'exigé par le Règlement 43-101.

Le Règlement 43-101 est un règlement élaboré par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui établit des normes à respecter dans le cadre de toute divulgation publique effectuée par un émetteur d'informations scientifiques et techniques concernant des projets miniers. Il diffère des exigences de divulgation de la *Securities and Exchange Commission* (« SEC ») des États-Unis s'appliquant aux entreprises américaines. Par conséquent, l'information contenue dans le présent rapport pourrait ne pas être comparable à des informations similaires présentées par des sociétés américaines aux États-Unis assujetties aux exigences de divulgation et de présentation de l'information de la SEC.

DONNÉES SUR LES MARCHÉS ET L'INDUSTRIE

Les données sur les marchés et l'industrie citées dans le présent rapport de gestion ont été obtenues auprès de sources tierces et de rapports sur l'industrie, de publications, de sites Web et d'autres sources d'information accessibles au public, ainsi que des données sur l'industrie et autres préparées par la Société ou pour le compte de la Société en se basant sur

sa connaissance des marchés dans lesquels la Société est présente, incluant des informations obtenues auprès de fournisseurs, partenaires, clients et autres participants de l'industrie.

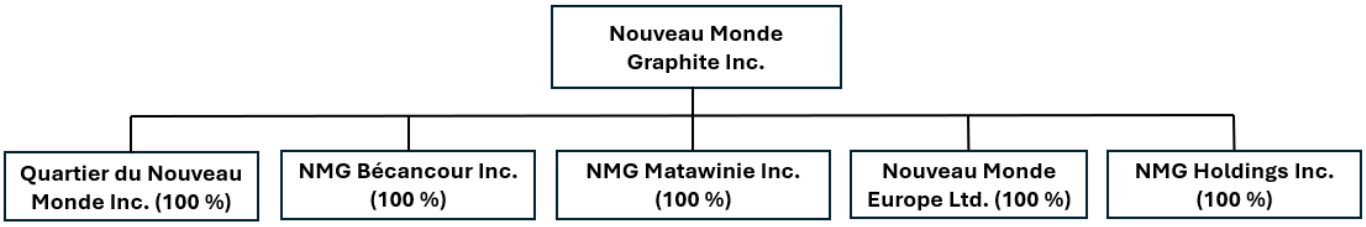
La Société est d'avis que les données sur les marchés et les données économiques citées dans le présent rapport de gestion sont exactes en date de la publication du rapport et, en ce qui a trait aux données préparées par la Société ou pour le compte de la Société, que les estimations et hypothèses sont actuellement appropriées et raisonnables, mais rien ne garantit que ces données sont exactes ni exhaustives. L'exactitude et le caractère exhaustif des données sur les marchés et des données économiques citées dans le présent rapport de gestion ne sont pas garantis et la Société ne prend aucune position quant à l'exactitude de ces données. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux prévus dans ces rapports ou publications, et l'on devrait s'attendre à ce que la possibilité de variations importantes augmente à mesure que la durée de la période visée par les prévisions s'allonge. Bien que la Société croie que ces données sont fiables en date de la publication du rapport, la Société n'a pas vérifié de façon indépendante les données provenant de sources tierces citées dans le présent rapport de gestion, n'a pas analysé ni vérifié les études ou les sondages sous-jacents auxquels ces sources se fient ou se réfèrent, et n'a pas déterminé les hypothèses sous-jacentes à propos des marchés, du contexte économique ou autres, sur lesquelles ces sources se fondent. Les données sur les marchés et les données économiques sont sujettes à des variations et ne peuvent être vérifiées en raison de limites quant à la disponibilité et la fiabilité des sources de données, la nature volontaire du processus de collecte de données et d'autres restrictions et incertitudes inhérentes à toute étude statistique.

LA SOCIÉTÉ

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Société a été créée le 31 décembre 2012 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social de NMG est situé au 481 rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints, Québec, Canada, J0K 3B0.

En vue des décisions d'investissement définitives (« DID ») à l'égard de ses projets de la phase 2, la Société a constitué les filiales NMG Matawinie Inc. et NMG Bécancour Inc. le 20 juin 2025, ainsi que NMG Holdings Inc. le 17 juillet 2026. La Société compte cinq filiales à part entière, soit :



NMG Matawinie Inc. est l'entité d'exploitation de la Mine Matawinie (tel que défini dans les présentes) et détient désormais tous les actifs qui s'y rapportent. NMG Bécancour Inc. est l'entité d'exploitation de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa (tel que défini dans les présentes) et détiendra tous les actifs qui s'y rapportent en temps voulu pour la DID. NMG Holdings Inc. a été créée pour servir de future société de portefeuille de NMG Matawinie Inc. et de Quartier du Nouveau Monde Inc.

Les actions de la Société sont inscrites sous les symboles NOU à la Bourse de Toronto (« TSX ») et NMG à la Bourse de New York (« NYSE »).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») (les « normes IFRS de comptabilité ») applicables à une entreprise en situation de continuité d'exploitation, qui envisagent la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des activités à mesure qu'ils viennent à échéance dans un avenir prévisible.

Le 15 mai 2026, la Société a conclu un placement privé avec le Fonds de croissance du Canada inc. (« FCC »), le gouvernement du Québec par l'entremise d'Investissement Québec (« IQ »), et ENI S.p.A. (« Eni »), pour un produit brut totalisant 294,6 M$ (213,2 M$ US) (le « placement privé »). De plus, le produit brut du placement public de reçus de souscription de la Société émis le 16 avril 2026 (le « placement public »), d'un montant global de 132,3 M$ (96,5 M$ US), a été libéré suivant la satisfaction des conditions de libération des fonds entiercés applicables. Ces transactions s'inscrivaient dans un montage financier en capitaux propres global de 426,9 M$ (309,7 M$ US), qui a permis à la Société de prendre une décision d'investissement définitive (« DID ») à l'égard de la mine Matawinie de la phase 2.

Par ailleurs, la Société a reçu une lettre d'engagement pour un financement de projet par emprunt de premier rang avec engagement ferme de 335 M$ US de la part d'Exportation et développement Canada (« EDC ») et de la Banque de l'infrastructure du Canada (« BIC »), sous réserve de certaines conditions préalables, dont la clôture est prévue dans les prochaines semaines. Collectivement, ces financements par capitaux propres et par emprunt constituent le montage financier pour la mine Matawinie de la Société.

La Société s'attend à ce que le produit du montage financier de la mine Matawinie soit suffisant pour financer ses besoins en capital jusqu'au début de la production commerciale de la mine Matawinie, à condition que la Société clôture l'emprunt de premier rang pour le projet et respecte les conditions de prélèvement. Dans l'éventualité où le montage financier s'avère insuffisant pour mener à terme la construction et la mise en service de la mine, la Société devra obtenir du financement supplémentaire. Suivant l'atteinte de la production commerciale, la Société s'attend à générer des flux de trésorerie suffisants de ses opérations minières pour honorer ses engagements et ses obligations en matière de capital et pour financer les dépenses prévues sur le projet.

Parallèlement, la Société poursuit ses activités de financement de projet pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa de la phase 2 (tel que défini ci-dessous). Le développement de ce projet est conditionnel à l'obtention par la Société de financement supplémentaire, qui n'a pas encore été obtenu. Bien que la direction croie qu'une DID pour l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa sera prise, rien ne garantit que la Société sera en mesure d'y arriver ni qu'un tel financement lui sera accordé à des conditions acceptables ou autrement.

PROPOSITION DE VALEUR

NMG cherche à devenir une société intégrée en développant une chaîne d'approvisionnement en graphite sûre, résiliente, traçable, responsable et carboneutre grâce à des opérations responsables d'exploitation minière et de traitement avancé afin de soutenir des secteurs névralgiques en Amérique du Nord et en Europe comme le stockage d'énergie, les technologies de pointe, les industries manufacturières et les véhicules électriques. Soutenue par un écosystème robuste de clients majeurs et d'actionnaires stratégiques, dont Panasonic Energy, Traxys, le gouvernement du Canada, Investissement Québec, le Fonds de croissance du Canada et Eni, NMG cherche à mettre en place l'une des premières plateformes entièrement intégrées de production de graphite naturel du G7.

Vision Accélérer la transition vers un avenir décarboné et équitable.

Mission Devenir la référence de l'industrie en produisant des solutions de graphite de qualité de manière responsable et sécuritaire.

Valeurs Bienveillance, responsabilité, ouverture, intégrité et esprit entrepreneurial.

La stratégie d'intégration verticale de la Société s'articule autour de deux projets phares : ses opérations en amont, soit la mine de graphite et le concentrateur de Matawinie (la « Mine Matawinie » ou la « Mine Matawinie de la phase 2 »), actuellement en construction et appelée à devenir la plus grande mine de graphite naturel en exploitation au Canada, et ses opérations en aval dans des installations de transformation de produits de graphite à valeur ajoutée incluant une première usine de matériaux de batteries de 13 ktpa de matériel d'anode actif (l'« Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa » ou l'« Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa de la phase 2 »), qui progresse vers une DID ciblée au cours des prochains mois. Par ailleurs, tout en poursuivant ses efforts pour faire de ces priorités une réalité, NMG poursuit également les axes de travail nécessaires à la réalisation de sa stratégie de croissance à long terme. Cela inclut notamment le développement d'autres usines de matériaux de batteries (les « Autres usines de matériaux de batteries ») et du projet minier Uatnan (le « Projet minier Uatnan »).

FAITS SAILLANTS

- Les travaux de construction à la Mine Matawinie avancent comme prévu, toujours en respect du budget global. Les activités réalisées au troisième trimestre varient des travaux de génie civil aux fondations en béton structurel, en passant par des travaux d'excavation et de remblayage d'infrastructures, la progression continue de l'ingénierie détaillée, et l'approvisionnement de lots d'équipement et de construction clés.
- En octobre, la Société a obtenu le bail minier pour la Mine Matawinie du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec.
- Suivant l'approbation du plan de fermeture pour la Mine Matawinie au T2 2026, le premier versement de la garantie financière requise a été effectué en octobre avec la mise en place d'un cautionnement.
- La Société poursuit les dernières étapes en vue de la clôture financière des facilités d'emprunt de premier rang pour la Mine Matawinie, visée au cours des prochaines semaines.
- La Société a complété au T2 une estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE (tel que défini dans les présentes) pour le développement de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa sur son site industriel, avec des dépenses d'investissement estimées à 374 M$ CA (267 M$ US), et elle continue de faire avancer les travaux d'ingénierie et d'optimisation. La Société poursuit ses efforts auprès des différentes parties prenantes, dans le but d'arriver à une DID ciblée au cours des prochains mois, sous réserve de la finalisation des livrables techniques, des exercices de vérification diligente des parties prenantes, et d'autres conditions préalables en lien avec Panasonic Energy.
- En octobre, la Société a nommé à son conseil d'administration M. Lapo Pistelli, directeur des solutions pour les minéraux de la transition énergétique chez Eni. La vaste expérience de M. Pistelli couvrant les marchés mondiaux de l'énergie, le développement stratégique et la mise en place de partenariats internationaux renforcera davantage la profondeur et la diversité des expertises représentées au sein du conseil d'administration alors que NMG poursuit l'avancement de ses priorités stratégiques et de sa vision à long terme.
- La Société a annoncé le développement, en collaboration avec une équipe de recherche de l'Université McGill, d'un procédé d'enrobage de matériel d'anode à faible empreinte en carbone qui, conjugué à ses investissements continus en R&D, reflète son engagement à continuellement améliorer ses procédés et ses produits afin d'offrir une proposition de valeur toujours plus forte à ses clients actuels et futurs.
- Discipline opérationnelle avec aucun incident environnemental majeur et un taux de fréquence d'accidents à déclarer (« TFAD ») sur une période mobile de douze mois de 0 pour le personnel de la Société et de 5,78 pour les entrepreneurs actifs sur le chantier de construction de la Mine Matawinie au 30 septembre 2026.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Déterminée à mettre sur pied un approvisionnement clé en main local et traçable de graphite pour l'Amérique du Nord et les pays du G7, la Société poursuit la mise en œuvre deson modèle d'affaires intégré, de l'exploitation minière responsable jusqu'à la transformation de pointe. NMG commercialise sa future production de concentré de graphite et de matériel d'anode actif afin de desservir le marché des batteries lithium-ion utilisées dans les VE, les solutions de stockage d'énergie et les applications technologiques destinées au grand public, ainsi que des applications de niche dans des secteurs traditionnels, industriels et spécialisés. Le statut carboneutre de la Société, ainsi que son objectif d'atteindre le Net Zéro, sont présentés dans son rapport ESG annuel et ne dépendent pas de l'électrification de sa flotte minière. Le scénario de base de l'étude de faisabilité 2025 sur la mine Matawinie envisage une exploitation fonctionnant au diésel, avec une stratégie d'électrification devant être mise en œuvre lorsque les équipements auront atteint des paramètres techniquement et économiquement viables.

APERÇU DES PROJETS

Projet de la Mine Matawinie

Les travaux de construction battent leur plein depuis mai 2026, suivant la clôture du montage financier en capitaux propres. Le financement par emprunt en vertu du montage avec engagement ferme reste conditionnel à la satisfaction de certaines conditions préalables, incluant notamment la finalisation de la documentation juridique relative aux facilités de crédit au cours des prochaines semaines.

La construction est en cours et les activités progressent comme prévu, en respect du budget global.

Les activités au T3 varient des travaux de génie civil aux fondations en béton structurel, en passant par l'excavation et le remblayage des infrastructures, la progression continue de l'ingénierie détaillée et l'approvisionnement de lots d'équipement et de construction majeurs.

Suivant l'approbation du plan de fermeture pour la Mine Matawinie au T2 2026, le premier versement de la garantie financière requise a été effectué en octobre avec la mise en place d'un cautionnement.

Signature du bail minier le 21 octobre 2026.

Projets d'usines de matériaux de batteries

La Société poursuit différents axes de travail afin de soutenir le développement et le financement de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, en vue d'arriver à une DID ciblée au cours des prochains mois. Entre autres choses, NMG:

- poursuit l'optimisation de ses procédés et de ses pratiques opérationnelles afin de s'aligner sur les exigences techniques de son client, Panasonic Energy;
- affine les paramètres de performance environnementale et opérationnels de l'usine;
- fait progresser l'ingénierie, la planification de la construction et les activités d'approvisionnement;
- continue à optimiser le financement de projet avec les différentes parties prenantes financières impliquées dans le projet; et
- poursuit les exercices de vérification diligente et les activités avec ses partenaires.

La prise d'une DID positive pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa dépend de la structure de financement à la lumière de l'estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE, du modèle financier révisé, des conclusions des exercices de vérification diligente et des négociations avec les différentes parties prenantes financières, y compris la satisfaction des conditions préalables et l'entente relative au projet avec Panasonic Energy.

Par ailleurs, NMG poursuit divers axes de travail en vue du développement d'Autres usines de matériaux de batteries.

Projet minier Uatnan

Pour soutenir l'avancement du Projet minier Uatnan, la Société a complété une évaluation économique préliminaire en 2023 (l'EEP de 2023), élaboré un plan de travail détaillé en vue des études subséquentes, entrepris une évaluation de sites potentiels pour des usines de traitement, et procédé au renouvellement, au T3 2026, des claims d'exploration. NMG a aussi ouvert un dialogue avec la Première Nation des Innus de Pessamit pour mettre sur pied un modèle de collaboration en vue d'aller de l'avant avec les prochaines études techniques ainsi qu'une évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social. Des fonds supplémentaires seront nécessaires pour soutenir ce développement. La Société cherche également à confirmer l'intérêt commercial de clients potentiels pour la future production du Projet minier Uatnan.

Le développement du projet et l'obtention des autorisations gouvernementales dépendent des résultats positifs des études, des consultations publiques et des pourparlers avec les Premières Nations, de la demande favorable sur les marchés et de l'obtention de financement supplémentaire.

USINES DE DÉMONSTRATION

Depuis 2018, la Société exploitait des usines de démonstration pour soutenir son plan d'affaires, le développement de ses technologies et sa stratégie de mise en marché.

Conformément au plan de longue date de la Société, à la suite de la DID prise en mai 2026 pour la Mine Matawinie de la phase 2, les usines de démonstration ont permis d'atteindre les objectifs pour lesquelles elles avaient été mises en place. Conséquemment, toutes les activités de démonstration ont été discontinuées au troisième trimestre.

Les stocks actuels de graphite en paillettes sont considérés suffisants pour répondre à toutes les demandes d'échantillons anticipées de la part de clients actuels et potentiels. La Société continue de produire des échantillons selon différentes spécifications par l'entremise de laboratoires partenaires de manière à générer des intrants pour l'ingénierie de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa et pour le développement d'Autres usines de matériaux de batteries, à soutenir les efforts de qualification et à optimiser les paramètres technologiques et opérationnels des procédés d'affinage avancés.

PROJET DE LA MINE MATAWINIE (phase 2)

Description du projet

La Mine Matawinie, actuellement en construction et appelée à devenir la plus grande mine de graphite naturel en exploitation au Canada, produira environ 106 000 tonnes par année (« tpa ») de concentré de graphite sur la durée de vie de la mine estimée à 25 ans. La construction et la mise en service du projet de la Mine Matawinie devraient s'échelonner sur une période d'environ 31 mois suivant la DID, menant ainsi au début de la production commerciale vers la fin de 2028. La production fait déjà l'objet d'ententes commerciales diversifiées, notamment avec Panasonic Energy, le gouvernement du Canada et Traxys North America, qui couvrent près de 70 % de la production prévue.

Progrès réalisés au niveau de la construction au T3 2026

Depuis mai 2026, NMG procède à la construction de la Mine Matawinie, et les activités progressent comme prévu, en respect du budget global. Au cours du troisième trimestre, des activités comme des travaux de génie civil, du bétonnage, de l'ingénierie détaillée et de l'approvisionnement ont été effectuées, tout en continuant de faire preuve de discipline au niveau des coûts, de l'environnement et de la santé et de la sécurité. En octobre, la Société a obtenu le bail minier pour la Mine Matawinie du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec. De plus, suivant l'approbation du plan de fermeture pour la Mine Matawinie au T2 2026, le premier versement de la garantie financière requise a été effectué en octobre avec la mise en place d'un cautionnement. NMG continue également l'avancement des dernières étapes en vue de la clôture financière des facilités d'emprunt de premier rang, visée au cours des prochaines semaines.

La Société a cumulé près de 71 000 heures de travaux de construction et d'ingénierie sur le site au troisième trimestre et a enregistré 1 accident avec arrêt de travail en date du 30 septembre 2026.

Les activités de construction au troisième trimestre comprennent les éléments suivants :

- Coulage de béton pour les fondations des bâtiments et des équipements de traitement minéral
- Excavation et remblayage des infrastructures de la plateforme industrielle
- Excavation des structures de gestion de l'eau
- Dépôt des matériaux dans les empilements de mort-terrain et de matière organique
- Gestion continue des demandes de permis et d'autorisations pour la construction, en conformité avec le calendrier de mise en œuvre du projet
- Progression continue de l'ingénierie détaillée et de l'approvisionnement de lots d'équipement et de construction clés.

Le tableau ci-dessous résume les dépenses engagées sur le projet au 30 septembre 2026, l'estimation actuelle de la direction des coûts restants pour compléter le projet, ainsi que le coût total prévu pour mener le projet à terme.

Tous les montants présentés dans le tableau ci-dessous sont en millions de dollars canadiens (M$ CA), sauf indication contraire.

	Au 30 septembre 2026				
	Budget ($ CA)[1]	Montants dépensés[2]	Estimation des coûts à venir[3]	Estimation des coûts totaux[4]	Écart au 30 septembre 2026
Dépenses d'investissement (CAPEX) pour la construction de la Mine Matawinie de la phase 2	649,4	67,4	582,0	649,4	-

1. Les montants ci-dessus représentent le budget divulgué dans le supplément de prospectus n° 2 en dollars américains et ont été convertis en dollars canadiens à un taux de change de 1,37.
2. Les montants dépensés présentés dans le tableau représentent les coûts décaissés et les dépenses en capital engagées attribuables à la Mine Matawinie de la phase 2. Ces montants ne comprennent pas les éléments hors caisse inscrits à l'actif ni les autres ajustements comptables enregistrés en vertu des IFRS. Par conséquent, les montants présentés pourraient ne pas être directement comparables aux entrées d'immobilisations corporelles présentées dans les états financiers de la Société.
3. L'estimation des coûts à venir représente l'estimation actuelle de la direction des coûts restants à compter du 1er octobre 2026 jusqu'à l'achèvement du projet en fonction des contrats octroyés, des dépenses engagées et des futurs coûts estimés.

4. L’estimation des coûts totaux représente l’estimation des coûts totaux pour mener à terme le projet, incluant les tendances, et est calculée comme étant la somme des montants dépensés en date du 30 septembre 2026 et de l’estimation des coûts à venir.

Les principales activités de construction prévues au quatrième trimestre comprennent notamment :

- La poursuite des travaux de génie civil et de bétonnage, en s’efforçant de maximiser la mise en place des ouvrages en béton avant l’arrivée de l’hiver.
- L’avancement de l’attribution des lots de construction et d’équipement requis en 2027.
- La progression continue de l’ingénierie détaillée pour répondre aux besoins des appels d’offres et des travaux de construction.

La modification du décret 47-2021 concernant la Mine Matawinie (phase 2) a été officiellement publiée le 5 août 2026. Elle met à jour l’autorisation initiale délivrée par le gouvernement en 2021 afin de refléter l’évolution du projet depuis lors. Elle porte principalement sur certains paramètres opérationnels du projet, notamment une légère expansion vers le sud de la fosse à ciel ouvert, rendue possible grâce à l’acquisition de droits de surface supplémentaires, ainsi que l’augmentation correspondante de la capacité de production de graphite annuelle autorisée, qui passe de 100 000 tonnes à 106 000 tonnes.

De plus, en octobre, la Société a obtenu le bail minier n° 1057 pour sa Mine Matawinie du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec. Le bail minier confère à la Société le droit d’exploiter le gisement de graphite et marque une étape règlementaire majeure pour le projet. Ce jalon fait suite à plusieurs années de démarches environnementales, sociales et règlementaires et témoigne de l’engagement de NMG à développer la Mine Matawinie selon des standards élevés en matière de performance environnementale et de développement durable.

PROJETS D'USINES DE MATÉRIAUX DE BATTERIES

Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa

Description du projet

L'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, située à Bécancour au Québec, est au cœur de la stratégie à court terme de NMG pour ses opérations en aval, qui consiste à transformer le concentré de graphite en matériaux de batteries avancés pour le marché des batteries lithium-ion. Dans le cadre d'un modèle pleinement intégré du minerai aux matériaux de batteries, le concentré de graphite provenant de la Mine Matawinie serait raffiné dans ces installations afin de produire 13 000 tpa de matériel d'anode actif dédié à l'entente contraignante d'achat « *offtake* » avec Panasonic Energy.

Afin de permettre le développement de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, la Société a acquis en 2026 un site industriel de 143 000 m² comprenant un bâtiment existant de 22 000 m², situé à Bécancour, adjacent au site vierge de 200 000 m² de la Société dans le parc industriel de Bécancour. Dans le cadre de ce scénario sur son site industriel, le bâtiment industriel et les infrastructures connexes devraient permettre à la Société de réduire les coûts d'infrastructure et les délais de réalisation du projet comparativement à un scénario sur un site vierge et de simplifier le processus d'obtention des permis, l'ingénierie et la construction afin que la période de mise en service coïncide avec celle du projet de la Mine Matawinie de la phase 2.

Tel qu'indiqué antérieurement, la Société a complété au T2 2026 une estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE pour le développement de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa sur son site industriel, avec des dépenses d'investissement estimées à 374 M$ (267 M$ US). Cette estimation constitue une mise à jour de l'estimation des coûts de classe 5 selon les normes de l'AACE divulguée antérieurement, qui s'élevait à 213 M$ US, et reflète la progression du projet vers un niveau plus avancé d'ingénierie et de définition des coûts, conformément au plus grand degré de maturité du projet associé à une estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE. La Société est d'avis que l'estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE présente un portrait plus précis de l'évaluation des coûts et des besoins de financement pour le projet.

La Société a préparé une estimation de classe 3 selon la pratique recommandée 47R-11 (« *Cost Estimate Classification System – As Applied in Engineering, Procurement, and Construction for the Mining and Mineral Processing Industries* ») de l'*American Association of Cost Engineers* (« AACE ») en vue du développement de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa (l'« estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE ») afin de respecter dans un premier temps ses engagements en termes de volumes en vertu de l'entente contraignante d'achat « *offtake* » avec Panasonic Energy.

D'après l'estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, les dépenses d'investissement (CAPEX) devraient s'élever à environ 374 M$ (267 M$ US). L'estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE est classée comme une estimation de classe 3 selon les normes de l'AACE, laquelle est généralement établie sur la base d'informations limitées et présente donc une marge de précision comprise entre -20 % et +30 % et est basée sur les données de coûts du deuxième trimestre de 2026. À ce titre, l'estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE constitue l'estimation de référence initiale par rapport à laquelle tous les coûts réels et les ressources engagées seront contrôlés. Les dépenses d'investissement (CAPEX) relatives à l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa constituent des informations financières prospectives. Ces projections reposent sur de nombreuses hypothèses, notamment les hypothèses significatives suivantes : (i) la capacité de production ciblée, ainsi que la conception et le débit de traitement associés; (ii) les coûts d'investissement prévus pour les principaux équipements de traitement, les matières premières et les installations; (iii) les coûts de main-d'œuvre prévus et la disponibilité de la main-d'œuvre pendant la construction et la mise en service; (iv) les taux de change appliqués; (v) les coûts anticipés pour la préparation du site et la construction; et (vi) le calendrier de construction prévu, les délais pour la

mise en service et le profil de montée en puissance. Les montants en dollars canadiens ont été convertis en dollars américains au taux de 1,40. À titre indicatif, en appliquant une fourchette de sensibilité comprise entre 1,35 et 1,45 CAD/USD, les dépenses d'investissement estimées varient entre environ 273 M$ US à un taux de change de 1,35 CAD/USD et environ 261 M$ US à un taux de change de 1,45 CAD/USD.

Progrès réalisés au T3 2026

Au troisième trimestre, la Société a continué de faire avancer les activités requises sur les plans technique, commercial et financier dans le but d'arriver à une DID ciblée au cours des prochains mois pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa et elle a également travaillé sur différents scénarios et activités d'optimisation ainsi que sur l'ingénierie avancée.

Les principales activités réalisées au troisième trimestre comprennent :

- La progression vers l'étape de l'ingénierie détaillée afin de peaufiner et d'optimiser la conception des procédés;
- Les exercices de vérification diligente continus avec les partenaires; et
- La collaboration continue avec Panasonic Energy pour veiller à ce que la conception de l'usine réponde à leurs principales exigences et attentes. De plus, Panasonic Energy a réitéré son intention de soutenir le projet, ce qui pourrait impliquer un investissement en capitaux propres de Panasonic lors de la DID pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, dans la lignée de leur investissement initial en 2024.

Les principales activités planifiées au quatrième trimestre comprennent de poursuivre l'avancement des activités susmentionnées ainsi que l'optimisation continue de la structure du capital et la négociation des contrats majeurs pour l'équipements de production et pour la construction.

Ces activités requises ainsi que des exercices de vérification diligente sont en cours auprès de diverses parties prenantes et partenaires financiers en vue d'arriver à une DID ciblée au cours des prochains mois, sous réserve de la finalisation des livrables techniques, de l'obtention du financement supplémentaire requis et de la conclusion d'accords commerciaux en lien avec l'entente contraignante d'achat « *offtake* » avec Panasonic Energy. Suivant la prise d'une DID, la construction devrait débuter et s'échelonner sur une période d'environ 24 mois, suivie d'une période de montée en puissance de 12 mois, l'objectif étant d'atteindre la production commerciale dans un délai d'environ 36 mois suivant la DID.

Par ailleurs, NMG poursuit divers axes de travail en vue de développer d'Autres usines de matériaux de batteries destinées à la production de matériel d'anode actif et/ou de matériaux avancés à base de graphite, qui pourraient être implantées sur son terrain vierge adjacent de 200 000 m² ou sur d'autres sites stratégiquement situés en Amérique du Nord ou en Europe.

PROJET MINIER UATNAN

Description du projet

La Société développe le Projet minier Uatnan à titre de phase d'expansion (phase 3) en vue de produire jusqu'à 500 ktpa de concentré de graphite sur une durée d'exploitation de 24 ans, selon l'EEP de 2023 préparée conformément au Règlement 43-101. L'EEP de 2023 est par définition préliminaire et inclut des ressources minérales présumées qui sont considérées trop spéculatives d'un point de vue géologique pour y appliquer des considérations économiques qui permettraient de les classer comme des réserves minérales. La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. Des travaux de rainurage et/ou de forage supplémentaires seront nécessaires pour convertir les ressources minérales présumées en ressources minérales indiquées ou mesurées. Rien ne garantit que le développement des ressources, la production et les prévisions économiques sur lesquels l'EEP de 2023 est fondée se réaliseront.

Progrès réalisés au T3 2026

NMG a procédé au renouvellement des claims d'exploration et dialogue activement avec la Première Nation des Innus de Pessamit afin de définir une vision commune pour le développement du Projet minier Uatnan en vue des prochaines étapes du projet.

STRATÉGIE COMMERCIALE ET CRÉATION DE VALEUR

Avec un portefeuille diversifié de produits, NMG aligne son plan d'affaires et la stratégie commerciale qui s'y rattache pour soutenir des secteurs névralgiques dans les pays du G7 comme le stockage d'énergie, les technologies de pointe, les industries manufacturières et les véhicules électriques.

NMG a établi une plateforme commerciale diversifiée couvrant les principaux marchés du graphite grâce à la conclusion d'ententes contraignantes d'achat « *offtake* » avec Panasonic Energy pour le marché des batteries lithium-ion, Traxys pour le marché des réfractaires, et le gouvernement du Canada pour des applications spécialisées du graphite. Ces accords, qui représentent environ 70 % de la production de la Mine Matawinie de la phase 2, offrent une visibilité commerciale sur les marchés de gros volumes et les marchés spécialisés, et confirment la pertinence du portefeuille de produits envisagé par NMG. De plus, la Société continue de faire progresser sa stratégie de commercialisation et discute activement avec d'autres clients potentiels de premier plan intéressés par le volume de production restant de la phase 2 de NMG, que ce soit pour du graphite naturel en paillettes, du matériel d'anode actif et/ou des matériaux en graphite spécialisés destinés à des applications de niche.

En s'appuyant sur ces fondations, la stratégie de NMG vise à maximiser la valeur générée par sa production prévue de graphite grâce au développement de nouvelles opportunités à valeur ajoutée. Parmi les pistes potentielles figurent l'augmentation de la capacité de production de matériel d'anode actif et la valorisation des sous-produits et des résidus miniers. La mise en œuvre de ces initiatives pourrait permettre à NMG de créer davantage de valeur sur l'ensemble de sa base de production, de diversifier ses sources de revenus potentielles et d'accroître progressivement sa capacité à générer des bénéfices.

La priorité immédiate de la Société reste le développement des projets de la Mine Matawinie et de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa, qui vise à mettre en place la plateforme opérationnelle à partir de laquelle ces opportunités de croissance supplémentaires pourraient être développées.

VENTES

Panasonic Energy

L'entente contraignante d'achat « *offtake* » de 2025 avec Panasonic Energy couvre, sur une durée initiale de sept ans, la production de 13 000 tpa de matériel d'anode actif via la chaîne de valeur intégrée de la phase 2 de NMG. Le matériel d'anode actif de NMG continue de progresser au travers du protocole de qualification de Panasonic Energy afin de confirmer sa qualité et ses performances. L'entente contraignante d'achat « *offtake* » de 2025 avec Panasonic Energy est soumise à des conditions préalables qui sont courantes pour un projet de cette nature, incluant notamment le démarrage réussi de l'exploitation commerciale et la qualification finale du produit. Elle prévoit également des droits de résiliation usuels pour une entente de cette nature.

Panasonic Energy a réitéré son intention de soutenir le développement des installations de la phase 2 de NMG, ce qui pourrait impliquer un investissement en capitaux propres de Panasonic lors de la DID pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa de la phase 2, dans la lignée de l'investissement initial de Panasonic en 2024.

Traxys

L'entente contraignante d'achat « *offtake* » et de commercialisation de 2025 avec Traxys vise à assurer un volume d'approvisionnement pouvant atteindre 20 000 tpa de concentré de graphite provenant de la Mine Matawinie de la phase 2 en vue de la distribution à ses clients industriels. L'entente est d'une durée initiale de sept ans et prévoit des prix de vente basés sur les indices du marché, dont 10 000 tpa font l'objet d'un engagement d'achat ferme à prendre ou à payer (*take-or-pay)*.

Gouvernement du Canada

NMG, par l'entremise de sa filiale NMG Matawinie Inc. (« NMGM »), et le gouvernement du Canada, représenté par Services publics et Approvisionnement Canada (« Canada »), ont signé le 13 mai 2026, un accord contraignant d'approvisionnement et d'entreposage de longue durée (l'« entente *offtake* ») ainsi qu'un accord de commercialisation visant l'approvisionnement et la revente par NMGM de 30 000 tpa de concentré de graphite provenant de la Mine Matawinie de la phase 2 de NMG. L'entente *offtake* d'une durée de sept ans est sur une base à prendre ou à payer (*take-or-pay*) à un prix fixé selon le marché nord-américain pour un panier de produits de concentré de graphite, avec la possibilité pour le Canada de stocker les produits. De plus, la structure de commercialisation permet à NMG de mettre en marché et de revendre les volumes achetés par le Canada avec un mécanisme de partage des bénéfices sur les recettes au-delà d'un prix établi.

MISE À JOUR SUR LE MARCHÉ

Selon Benchmark Mineral Intelligence Ltd, à la fin de 2025, la demande mondiale pour le graphite en paillettes totalisait environ 1,2 Mtpa et était répartie entre trois marchés distincts : batteries lithium-ion (54 %), réfractaires et fonderie (32 %) et autres applications industrielles (14 %). Le secteur des batteries lithium-ion peut lui-même être divisé en deux grandes catégories : les véhicules électriques (« VE ») et les systèmes de stockage d'énergie par batterie (« SSEB »).

Grâce au protocole d'entente et aux ententes d'achat « *offtake* » qu'elle a signées avec le gouvernement du Canada (applications industrielles), Traxys (réfractaires et fonderie) et Panasonic Energy (batteries lithium-ion) respectivement, NMG couvrira les trois segments de marché, ce qui lui permettra de diversifier ses sources de revenus et de flux de trésorerie, tout en cherchant à faire concorder la demande de ses clients avec sa gamme de produits et les caractéristiques de la Mine Matawinie.

Au cours des derniers mois, la valeur stratégique du graphite a continué de progresser plus rapidement que son cours sur le marché des matières premières, alors que la Chine a exercé une domination écrasante sur la chaîne d'approvisionnement et a maintenu les prix bas, tandis que les gouvernements occidentaux et les chaînes d'approvisionnement des équipementiers ont intensifié leurs efforts pour mettre en place une capacité de production « de la mine à l'anode » économiquement viable en dehors de la Chine.

Si l'on considère le marché du graphite dans son ensemble, la position dominante de la Chine en ce qui a trait à l'approvisionnement et la transformation continue de faire en sorte que les producteurs occidentaux ont de la difficulté à traduire la demande stratégique en prix attrayants pour cette matière première. Ainsi, les prix sont restés bas mais ont affiché une certaine stabilisation au cours du troisième trimestre, en particulier dans certains marchés régionaux (Benchmark Mineral Intelligence, 23 septembre 2026 : *Q3 2026 Graphite & Anode Price Review*).

En ce qui concerne le graphite synthétique, GraphiteHub a indiqué en octobre que SGL Carbon et Toyo Tanso avaient avisé leurs clients d'une hausse de 10 % à 15 % touchant certaines tranches de leurs gammes de produits spécialisés à base de graphite et de carbone, cette nouvelle tarification prenant effet à compter du 1er octobre. Selon ces sources, les avis invoquaient la hausse des coûts pour les matières premières, l'énergie et la logistique. Le graphite naturel et le graphite synthétique étant en concurrence pour la fabrication d'anodes de batteries lithium-ion, la hausse des prix pour le graphite

synthétique peut améliorer la compétitivité relative du graphite naturel en termes de coûts et créer un contexte plus favorable à la demande et au prix du graphite naturel.

Si l'on regarde les ventes de VE pour la période de juillet à septembre 2026, les données révèlent un ralentissement de la demande intérieure en Chine, une très forte accélération en Europe, un marché nord-américain difficile et une croissance rapide dans plusieurs marchés de moindre envergure (Benchmark Mineral Intelligence).

Plus spécifiquement, en Amérique du Nord, les ventes de VE ont chuté de 44 % d'une année à l'autre en septembre, la région affichant une baisse de 24 % depuis le début de l'année. Toutefois, la comparaison de septembre est faussée par les résultats exceptionnellement élevés qui avaient été enregistrés en septembre 2025, à l'approche de l'expiration de l'incitatif fiscal fédéral s'appliquant aux VE aux États-Unis (Benchmark Mineral Intelligence). Certains signes de reprise sont néanmoins observés par rapport au trimestre précédent aux États-Unis, puisque Cox Automotive estime les ventes de VE aux États-Unis à 262 649 unités pour le troisième trimestre, ce qui représente une hausse de 6,1 % par rapport au deuxième trimestre et ce qui en fait le trimestre le plus solide dans un contexte de prix élevés du pétrole.

La demande nord-américaine de matériaux réfractaires est demeurée résiliente de manière générale, soutenue par la production sidérurgique plus importante aux États-Unis, soit environ 5 % supérieure aux niveaux de l'année précédente pour l'année en cours jusqu'à la mi-octobre (American Iron and Steel Institute). L'acier reste le marché final le plus important pour les réfractaires (Grand View Research – *U.S. Refractory Market Estimtes*) et représentait 65,1 % de la demande américaine de réfractaires en 2025.

Les récentes initiatives du G7 ont mis encore plus en évidence l'importance stratégique croissante du graphite. Dans le cadre de l'Alliance pour la résilience et la production des minéraux critiques, le Canada et ses partenaires vont au-delà de la simple coordination des politiques pour s'engager dans des mesures concrètes d'investissement, d'approvisionnement et de développement de projets visant à diversifier les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques. Les initiatives liées au graphite ont déjà permis de mettre en relation des projets canadiens avec des partenaires au Japon, en Allemagne et en Italie, tandis que l'accord contraignant d'approvisionnement et d'entreposage de longue durée conclu avec le Canada illustre le recours à des outils d'approvisionnement souverain et de gestion des stocks afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement pour le pays et ses alliés.

RESPONSABILITÉS

Pour la période mobile de douze mois terminée le 30 septembre 2026, NMG a enregistré un taux de fréquence d'accidents à déclarer (« TFAD ») de 0 et un taux de gravité de 0 pour tout le personnel de la Société, et un TFAD de 5,78 avec un taux de gravité de 28,91 pour les entrepreneurs sur ses chantiers. Ceci représente un taux combiné TFAD de 1,47 et un taux de gravité de 7,35.

Le **rapport ESG** 2025 de la Société, disponible sur son site Web, reflète son approche de gestion face au traitement des enjeux d'importance et présente les principaux jalons et indicateurs en matière de développement durable. Les pratiques de divulgation ESG établies par la Société offrent aux actionnaires, aux investisseurs et aux parties prenantes un portrait transparent et complet des risques, des opportunités et des perspectives de la Société.

Le dialogue avec les Premières Nations, les communautés et les principales parties prenantes portant sur la progression du projet de la Mine Matawinie, la collaboration sur des initiatives conjointes, la mise en œuvre d'ententes propres à chaque communauté, et la promotion d'opportunités liées au projet (occasions d'affaires, formation, emploi, gestion environnementale, etc.) se poursuit.

GOUVERNANCE

RISQUES

La Société exerce ses activités dans un secteur qui comporte divers risques et incertitudes. Pour une analyse plus complète de ces risques inhérents, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans la plus récente notice annuelle de la Société déposée auprès des autorités de règlementation des valeurs mobilières des provinces du Canada ainsi que sur SEDAR+ et sur EDGAR.

FINANCEMENTS

Montage financier en capitaux propres pour la Mine Matawinie

Au T2-2026, la Société a conclu un montage financier en capitaux propres global de 426,9 M$ (309,7 M$ US), qui a permis à la Société d'arriver à une DID à l'égard du projet de la Mine Matawinie de la phase 2, constitué de :

- Placements privés auprès du FCC, d'IQ et d'Eni, totalisant 294,6 M$ (213,2 M$ US), et
- La libération du produit brut global de 132,3 M$ (96,5 M$ US) découlant des reçus de souscription de la Société, incluant l'exercice intégral de l'option de surallocation.

Dette de premier rang pour le projet

La Société est titulaire d'une lettre d'engagement pour un financement de projet par emprunt de premier rang avec engagement ferme de 335 M$ US d'EDC et de la BIC, qui prévoit une facilité de prêt à terme garantie de premier rang de 290 M$ US et une facilité de crédit garantie de premier rang en cas de dépassement de coûts de 45 M$ US, incluant une sûreté de premier rang sur le projet de la Mine Matawinie et tous les actifs importants.

- La Société s'attend à finaliser la documentation juridique pour les facilités de crédit au cours des prochaines semaines.

Comme c'est souvent le cas dans le cadre de financements de projets, le produit du financement en capitaux propres est utilisé en premier lieu pour financier les dépenses relatives au projet. Les facilités de crédit de premier rang devraient être mises à disposition et utilisées progressivement tout au long de l'exécution du projet, sous réserve de la satisfaction des conditions préalables et de l'atteinte des jalons spécifiés du projet.

Financement de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa de la phase 2

Parallèlement, la Société fait progresser ses activités de financement de projet pour l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa avec des partenaires financiers ciblés. Bien que la direction soit d'avis qu'une DID à l'égard de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa sera prise, aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que ces arrangements et ces déclarations d'intérêt deviendront tous des volumes engagés et se traduiront en une DID positive.

Utilisation du produit du financement du projet de la Mine Matawinie et décision d'investissement définitive

Le produit net du placement public et du placement privé concomitant clôturé le 15 mai 2026 devrait être utilisé principalement pour financer la construction de la Mine Matawinie de la phase 2, incluant les dépenses en capital du projet ainsi qu'un montant pour éventualités. Le produit servira également à couvrir les coûts liés au financement, les frais généraux et les frais d'administration, les besoins en fonds de roulement, et les coûts de fermeture et de réhabilitation associés au projet de la Mine Matawinie.

Au 30 septembre 2026, les montants suivants avaient été dépensés pour faire avancer les activités de construction et de développement du projet de la Mine Matawinie de la phase 2. Tous les montants présentés dans le tableau ci-dessous sont en millions de dollars canadiens (M$ CA), sauf indication contraire.

Utilisation prévue du produit :

	En M$ CA Planifié dans le supplément de prospectus n° 2[1]	Dépensé en date du 30 septembre 2026	Écart (dépensé moins planifié)
Dépenses en capital (CAPEX) pour la construction de la Mine Matawinie de la phase 2 et montant pour éventualités	649,4	67,4	(582,0)
Frais de financement, frais généraux et frais d'administration et fonds de roulement général	60,3	-	(60,3)
Coûts de fermeture et de réhabilitation[2]	32,9	-	(32,9)
Facilité en cas de dépassement des coûts	116,5	-	(116,5)
Total	**859,1**	**67,4**	**(791,7)**

1) Les montants ci-dessus représentent le produit net divulgué dans le supplément de prospectus n° 2 en dollars américains et ont été convertis en dollars canadiens au taux de change de 1,37 spécifié dans le supplément de prospectus n° 2.

2) Représente le montant estimé de la garantie financière requise en vertu de la règlementation minière du Québec, d'après l'étude de faisabilité actualisée de 2025, servant de garantie face aux obligations de la Société en ce qui a trait à la fermeture et la réhabilitation du site minier.

La Société suit de près l'utilisation prévue du produit telle que divulguée dans le prospectus, et rien n'indique à l'heure actuelle que les écarts constatés auront une incidence sur la capacité de la Société à atteindre ses objectifs commerciaux.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2026, la Société a enregistré un résultat net de 7 761 $ (perte nette de 76 709 $ en 2025) et un bénéfice de base et dilué par action de 0,02 $ (perte de base et diluée par action de 0,50 $ en 2025).

Description	T3-2026 (note a) $	T2-2026 (note b) $	T1-2026 (note c) $	T4-2025 (note d) $
Perte nette (résultat net)	(7 761)	(9 427)	4 466	(4 988)
Perte (bénéfice) de base par action	(0,02)	(0,04)	0,03	(0,03)
Perte diluée (bénéfice dilué) par action	(0,02)	(0,04)	0,03	(0,03)

Description	T3-2025 $	T2-2025 $	T1-2025 $	T4-2024 $
Perte nette (résultat net)	76 709	21 016	12 442	21 904
Perte (bénéfice) de base par action	0,50	0,14	0,08	0,19
Perte diluée (bénéfice dilué) par action	0,50	0,14	0,08	0,19

a) Le résultat net au T3-2026 a augmenté de 84 470 $ comparativement au T3-2025, en raison principalement du rajustement favorable de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription et des produits d'intérêts plus élevés suivant le financement par capitaux propres clôturé en mai 2026. L'augmentation reflète également une diminution des charges, en particulier de la dotation aux amortissements suivant la fin des activités aux usines de

démonstration, ainsi qu'une diminution des honoraires professionnels. Ces éléments ont été partiellement contrebalancées par les dépenses d'ingénierie plus élevées en lien avec la progression de l'ingénierie détaillée pour le projet de l'Usine de matériaux de batteries de 13 ktpa.

b) Le résultat net au T2-2026 a augmenté de 30 443 $ comparativement au T2-2025, en raison principalement du rajustement de la juste valeur du dérivé incorporé aux reçus de souscription, qui s'est soldé par un gain de 21 147 $ en 2026, combiné au rajustement de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription, qui s'est soldé par un gain de 4 452 $ en 2026 comparativement à une perte de 5 664 $ en 2025. L'augmentation reflète également une diminution des dépenses liées à des études d'ingénierie et de la dotation aux amortissements, et une augmentation des crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) aux niveaux fédéral et provincial. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par la désactualisation de la dette hôte liée aux reçus de souscription, qui s'est soldée par une charge de désactualisation de 7 701 $.

c) La perte nette au T1-2026 a diminué de 7 976 $ comparativement au T1-2025, en raison principalement du rajustement de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription (gain de 10 490 $ en 2026 comparativement à un gain de 5 623 $ en 2025), combiné à une diminution des dépenses liées à des études d'ingénierie, une diminution de la dotation aux amortissements suivant la fin de l'amortissement de l'usine de démonstration d'enrobage, et une diminution des charges de rémunération fondée sur des actions découlant d'une révision des hypothèses en lien avec les options sur actions fondées sur la performance. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les coûts juridiques plus élevés associés aux progrès réalisés dans le cadre du financement de projet, et par une perte de change de 991 $ en 2026, comparativement à un gain en 2025.

d) La perte nette au T4-2025 a diminué de 26 892 $ comparativement au T4-2024, en raison principalement d'un gain de 4 787 $ découlant du rajustement de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription et d'un gain de 16 151 $ suivant le règlement d'un passif dérivé lié aux bons de souscription découlant de la résiliation des bons de souscription de GM exerçables à la prise d'une DID. Pour de plus amples détails sur le traitement comptable de cette transaction, voir la note 15 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Description	30 septembre 2026	31 décembre 2025
	$	$
Total de l'actif (a)	600 385	174 444
Mine en construction incluse dans les immobilisations corporelles (b)	134 884	76 020
Usine de matériaux de batteries de Bécancour en construction incluse dans les immobilisations corporelles	1 219	1 219
Passifs non courants	3 795	3 190

a) L'augmentation de 425 941 $ du total de l'actif entre le 30 septembre 2026 et le 31 décembre 2025 s'explique principalement par une augmentation de 305 582 $ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, par l'achat d'un placement à court terme de 30,0 M$ et par des ajouts aux immobilisations corporelles en lien avec la progression continue des activités de construction sur le projet de la Mine Matawinie. L'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme est principalement attribuable à la clôture, le 15 mai 2026, d'un placement privé auprès du FCC, du gouvernement du Québec par l'entremise d'IQ, et d'Eni, pour un produit brut totalisant 294,6 M$ (213,2 M$ US), combinée au produit brut global de 132,3 M$ (96,5 M$ US) découlant des reçus de souscription de la Société émis le 16 avril 2026, dans le cadre du placement public, qui a été libéré suivant la satisfaction des conditions de libération des fonds entiercés applicables.

b) L'augmentation de 58 864 $ de la Mine en construction entre le 30 septembre 2026 et le 31 décembre 2025 reflète les coûts engagés sur le projet de la Mine Matawinie, qui ont été inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles. Pour de plus amples détails sur la progression de la construction du projet de la Mine Matawinie et sur les coûts engagés et l'estimation des coûts à venir, se reporter à la section sur le projet de la Mine Matawinie de la phase 2 ci-dessus.

RÉSULTATS POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS

CHARGES LIÉES AUX PROJETS MINIERS

Description	Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2026 $	30 septembre 2025 $	Pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2026 $	30 septembre 2025 $
Salaires et avantages sociaux (a)	866	1 120	3 493	3 126
Rémunération fondée sur des actions	205	167	790	729
Ingénierie	16	—	159	—
Honoraires de consultation	20	31	62	81
Matériaux, matières consommables et approvisionnement	83	166	399	504
Entretien et sous-traitance (b)	163	319	894	532
Géologie et forage	—	15	—	15
Services publics	96	67	273	252
Dotation aux amortissements	114	81	349	201
Autres (c)	30	78	67	218
Projet minier Uatnan – Dépenses de prospection et d'évaluation	4	4	13	19
Subventions	—	37	—	(5)
Crédits d'impôt (d)	(134)	(90)	(1 048)	(303)
Charges liées aux projets miniers	**1 463**	**1 995**	**5 451**	**5 369**

a) L'augmentation de 367 $ des salaires et avantages sociaux pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026 est principalement attribuable aux activités d'extraction de minerai et de production à l'usine de démonstration de la phase 1, qui ont redémarré au deuxième semestre de 2025 et se sont poursuivies au début de 2026. La diminution de 254 $ des salaires et avantages sociaux pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2026 est principalement attribuable à la fermeture planifiée des usines de démonstration suivant la DID prise pour la Mine Matawinie de la phase 2 le 15 mai 2026.

b) L'augmentation de 362 $ des frais d'entretien et de sous-traitance pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026 est principalement attribuable aux activités d'extraction de minerai et de production à l'usine de démonstration de la phase 1, qui ont redémarré au deuxième semestre de 2025 et se sont poursuivies au début de 2026, et qui ont entraîné une augmentation des coûts pour la gestion des résidus miniers et pour l'entretien du concentrateur de démonstration. Cette campagne a permis de produire de nouveaux volumes de concentré en paillettes afin de préparer des échantillons supplémentaires et soutenir les efforts de qualification des produits. La diminution de 156 $ des frais d'entretien et de sous-traitance pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2026 reflète principalement la fermeture planifiée des usines de démonstration suivant la DID prise pour la Mine Matawinie de la phase 2.

c) La diminution de 151 $ des autres charges pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026 reflète principalement les ventes de graphite en paillettes à des clients potentiels à partir des stocks existants, qui ont été comptabilisées en réduction des charges.

d) L'augmentation de 745 $ des crédits d'impôt pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026 est attribuable aux changements apportés au programme canadien d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (« RS&DE »), qui a élargi l'accès aux crédits d'impôt remboursables pour les sociétés ouvertes canadiennes admissibles, pour les exercices financiers ouverts à compter du 15 décembre 2024. L'augmentation reflète également les incitatifs accrus dans le cadre du programme de crédits d'impôt RS&DE du Québec, incluant des crédits d'impôt applicables à des taux plus élevés. De plus, à la suite de ces changements aux programmes RS&DE, la Société a commencé à comptabiliser des provisions trimestrielles d'impôt en 2026, alors qu'aucune provision comparable n'avait été comptabilisée lors des périodes correspondantes en 2025.

CHARGES LIÉES AU PROJET D'USINE DE MATÉRIAUX DE BATTERIES

Description	Pour les périodes de trois mois terminées les		Pour les périodes de neuf mois terminées les	
	30 septembre 2026	30 septembre 2025	30 septembre 2026	30 septembre 2025
	$	$	$	$
Salaires et avantages sociaux (a)	862	887	2 733	3 438
Rémunération fondée sur des actions	133	122	334	456
Ingénierie (b)	2 026	1 446	8 427	10 418
Honoraires de consultation	295	44	624	500
Matériaux, matières consommables et approvisionnement (c)	61	160	216	821
Entretien et sous-traitance (c)	226	403	487	1 275
Services publics	10	27	25	165
Dotation aux amortissements (d)	201	1 057	585	5 403
Autres	106	63	312	248
Subventions	(25)	(50)	(95)	(455)
Crédits d'impôt (e)	(137)	(224)	(2 162)	(154)
Charges liées au projet d'usine de matériaux de batteries	**3 758**	**3 935**	**11 486**	**22 115**

a) La diminution de 705 $ des salaires et avantages sociaux pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026 est principalement attribuable à la fin des activités aux usines de démonstration, en partie contrebalancée par la croissance de l'effectif en vue de soutenir le développement du projet de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa.

b) L'augmentation de 580 $ des dépenses d'ingénierie pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2026 reflète principalement l'avancement de l'ingénierie détaillée en vue de peaufiner et d'optimiser la conception des procédés pour le projet de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa. La diminution de 1 991 $ des dépenses d'ingénierie pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026 était principalement attribuable aux activités d'ingénierie plus importantes en 2025 en lien avec l'étude de faisabilité pour le projet de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 44 ktpa, qui a été finalisée et publiée le 31 mars 2025. La diminution a été en partie contrebalancée par les activités d'ingénierie réalisées dans le cadre de la préparation de l'estimation des coûts de classe 3 selon les normes de l'AACE pour le projet de l'Usine de matériaux de batteries de 13 ktpa, qui a été complétée au T2 2026. Dans l'ensemble, les dépenses d'ingénierie en 2026 étaient inférieures à celles de l'année précédente, reflétant la portée et le niveau d'effort réduits associées à l'estimation de classe 3 comparativement à l'étude de faisabilité réalisée en 2025.

c) La diminution de 605 $ des dépenses liées aux matériaux, matières consommables et approvisionnement et la diminution de 788 $ des frais d'entretien et de sous-traitance pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026, sont principalement attribuables à la fin des activités aux usines de démonstration, qui a entraîné une diminution des dépenses liées aux matériaux, matières consommables et approvisionnement ainsi qu'une diminution des dépenses d'entretien et de sous-traitance.

d) La diminution de 856 $ et de 4 818 $ de la dotation aux amortissements pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2026, respectivement, est principalement attribuable à la fin des activités aux usines de démonstration.

e) L'augmentation de 2 008 $ des crédits d'impôt pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026 reflète les changements apportés au programme canadien d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (« RS&DE »), qui a élargi l'accès aux crédits d'impôt remboursables pour les sociétés ouvertes canadiennes admissibles, pour les exercices financiers ouverts à compter du 15 décembre 2024. L'augmentation reflète également les incitatifs accrus dans le cadre du programme de crédits d'impôt RS&DE du Québec, qui comprennent des crédits d'impôt applicables à des taux plus élevés. De plus, à la suite de ces changements aux programmes RS&DE, la Société a commencé à comptabiliser des provisions trimestrielles d'impôt en 2026, alors qu'aucune provision comparable n'avait été comptabilisée lors des périodes comparatives en 2025.

FRAIS GÉNÉRAUX ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Description	Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2026 $	30 septembre 2025 $	Pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2026 $	30 septembre 2025 $
Salaires et avantages sociaux (a)	2 523	2 349	7 509	6 630
Rémunération fondée sur des actions	934	675	2 761	2 774
Honoraires professionnels (b)	524	1 334	4 179	3 044
Honoraires de consultation (c)	551	671	1 939	2 506
Déplacements, représentation et congrès	236	175	718	736
Frais de bureau et d'administration (d)	1 175	1 680	4 277	4 265
Frais de bourse, autorités règlementaires et communications (e)	93	164	312	598
Dotation aux amortissements	38	37	114	108
Autres frais financiers	193	3	200	68
Frais généraux et frais d'administration	**6 267**	**7 088**	**22 009**	**20 729**

a) L'augmentation de 174 $ et de 879 $ des salaires et avantages sociaux pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2026, respectivement, est principalement attribuable à une augmentation de l'effectif au niveau des services administratifs afin de soutenir l'avancement du projet de la Mine Matawinie de la phase 2 et du projet de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa de la phase 2.

b) L'augmentation des honoraires professionnels de 1 135 $ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026 est principalement attribuable aux frais de transaction de 1 599 $ associés au dérivé incorporé aux reçus de souscription dans le cadre du placement public. Ces coûts, principalement constitués d'honoraires juridiques engagés en lien avec la réalisation du placement public, ont été comptabilisés dans les honoraires professionnels. La diminution de 810 $ des honoraires professionnels pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2026 reflète

principalement la diminution des coûts associés au financement de projet comptabilisés dans le résultat net. Suivant l'obtention d'une lettre d'engagement concernant un financement de projet par emprunt de la part d'EDC et de la BIC, les coûts associés aux négociations en cours portant sur les facilités d'emprunt ont été comptabilisés en tant que coûts financiers différés, alors que les coûts comparables avaient été comptabilisés dans le résultat net en 2025.

c) La diminution des honoraires de consultation de 567 $ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026 s'explique principalement par la diminution des activités associées aux audits techniques et aux exercices de vérification diligente en lien avec le financement du projet de la Mine Matawinie.

d) La diminution des frais de bureau et d'administration de 505 $ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2026 est principalement attribuable au paiement d'étape de 400 $ versé en juillet 2025 dans le cadre de l'entente avec Espace Nature Haute-Matawinie (« Espace Nature »), un organisme sans but lucratif. Ce projet s'inscrit dans l'engagement de NMG en matière de développement durable et démontre la volonté de la Société d'exercer des activités socialement responsables qui génèrent de la valeur partagée.

e) La diminution des frais de bourse, autorités règlementaires et communications de 286 $ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026, reflète principalement les coûts engagés en lien avec le passage de la Société à la Bourse de Toronto en janvier 2025.

COÛTS FINANCIERS NETS

La diminution de 82 940 $ et de 113 620 $ des coûts financiers pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2026, respectivement, est principalement attribuable au rajustement de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription, qui s'est soldé par des gains de 16 261 $ et de 31 203 $ pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2026, respectivement, comparativement à des pertes de 63 550 $ et de 63 591 $ pour les périodes correspondantes en 2025. Les diminutions reflètent également les produits d'intérêt plus élevés suivant la clôture du financement par capitaux propres le 15 mai 2026.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026, la diminution des coûts financiers est également attribuable au rajustement de la juste valeur du dérivé incorporé aux reçus de souscription, qui s'est soldé par un gain de 21 147 $ en 2026. Ces éléments favorables ont été partiellement contrebalancés par la désactualisation de la dette hôte liée aux reçus de souscription, qui s'est soldée par une charge de désactualisation de 7 701 $. Pour de plus amples détails sur le traitement comptable des reçus de souscription, se reporter à la note 13.1 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2026.

LIQUIDITÉ ET FINANCEMENT

Au 30 septembre 2026, la différence entre les actifs courants et les passifs courants de la Société était de 324 986 $, incluant des montants de 379 522 $ en trésorerie et en équivalents de trésorerie et de 30 168 $ en placements à court terme.

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers dont elle s'acquitte au moyen de trésorerie ou d'un autre actif financier. De plus amples détails concernant le risque de liquidité de la Société sont présentés à la rubrique « Risque de liquidité » à la section « La Société ». En se basant sur la situation de trésorerie actuelle de la Société et sur la facilité d'emprunt de premier rang dont la clôture est prévue dans les prochaines semaines, la direction est d'avis que la Société disposera de fonds suffisants pour répondre à ses besoins en capital jusqu'au début de la production commerciale de la Mine Matawinie.

Au 30 septembre 2026, tous les passifs courants de la Société totalisaient 96 805 $ (91 406 $ au 31 décembre 2025). Ces passifs ont des échéances contractuelles de moins d'un an, à l'exception des passifs dérivés liés aux bons de souscription,

qui sont comptabilisés dans les passifs courants en raison des options de conversion associées. La Société réévalue régulièrement sa situation de trésorerie pour assurer la préservation du capital et le maintien de la liquidité.

	Valeur comptable $	Flux de trésorerie contractuels $	Au 30 septembre 2026 Reste de l'année $	2027 $	2028 $	2029 et par la suite $
Comptes créditeurs et autres	44 328	44 328	44 328	—	—	—
Obligations locatives	1 917	2 136	175	587	425	949
Emprunts	567	600	75	300	225	—
Billets convertibles – Hôte [i]	17 660	17 736	17 736	—	—	—

[i] Les billets convertibles sont convertis au cours du change au 30 septembre 2026.

Entrées (sorties) de trésorerie liées aux :	Pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2026 $	30 septembre 2025 $
Activités d'exploitation avant la variation nette des éléments du fonds de roulement	(26 505)	(36 348)
Variation nette des éléments du fonds de roulement	(7 705)	4 761
Activités d'exploitation	(34 210)	(31 587)
Activités d'investissement	(73 055)	(11 221)
Activités de financement	408 375	(1 365)
Incidence des variations des cours du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	4 472	(356)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**305 582**	**(44 529)**

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont totalisé 34 210 $, alors qu'il y avait eu 31 587 $ de sorties de fonds à la même période en 2025. L'augmentation des sorties de trésorerie est principalement attribuable à une variation négative des éléments du fonds de roulement. De plus amples détails concernant la variation nette des éléments du fonds de roulement sont présentés à la note 18 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2026. Cette variation est partiellement compensée par la diminution de la perte nette subie au cours de la période, en excluant les éléments hors caisse, tel qu'indiqué ci-dessus.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026, la trésorerie utilisée dans le cadre des activités d'investissement a totalisé 73 055 $, comparativement à 11 221 $ à la même période en 2025. L'augmentation est principalement attribuable à l'achat de placements à court terme sous la forme d'un certificat de placement garanti (« CPG ») à durée déterminée d'un montant de capital de 30,0 M$ et aux entrées d'immobilisations corporelles plus importantes pour la Mine Matawinie de la phase 2 suivant le financement par capitaux propres et la confirmation de la DID, qui ont mené à un accroissement des activités de construction à la Mine Matawinie de la phase 2. De plus amples détails concernant les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement sont présentés à la note 18 des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026, la Société a enregistré des entrées nettes de trésorerie de 408 375 $ dans le cadre de ses activités de financement, comparativement à des sorties de trésorerie de 1 365 $ à la même période en 2025. L'écart s'explique principalement par la clôture, le 15 mai 2026, d'un placement privé avec le FCC, le gouvernement du Québec par l'entremise d'IQ, et Eni, pour un produit brut totalisant 294,6 M$ (213,2 M$ US). De plus, un produit brut totalisant 132,3 M$ (96,5 M$ US) découlant des reçus de souscription de la Société émis le 16 avril 2026,

a été libéré suivant la satisfaction des conditions de libération des fonds entiercés applicables. Ces transactions s'inscrivaient dans un montage financier en capitaux propres d'un montant global de 426,9 M$ (309,7 M$ US).

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

La Société considère ses administrateur·trice·s et dirigeant·e·s comme des membres du personnel de gestion clé. Les transactions avec les membres du personnel de gestion clé se présentent comme suit :

	Pour les périodes de trois mois terminées les		Pour les périodes de neuf mois terminées les	
	30 septembre 2026	30 septembre 2025	30 septembre 2026	30 septembre 2025
	$	$	$	$
Rémunération des membres du personnel de gestion clé				
Salaires et avantages sociaux à court terme	894	551	2 597	1 441
Paiements fondés sur des actions	868	545	2 761	2 468
Honoraires du conseil d'administration	227	203	638	673

TRANSACTIONS NON COMPTABILISÉES

Il n'y a aucune transaction non comptabilisée.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES

Se reporter aux notes 3, 4 et 5 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2026 et aux notes 3, 4 et 5 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Se reporter à la note 20 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2026.

STRUCTURE DU CAPITAL

	Au 10 novembre 2026
Actions ordinaires	329 160 163
Options	7 850 738
UAAR/UAR/UAD	5 263 319
Bons de souscription	70 932 538
Bons de souscription - Billets convertibles	2 500 000
Billets convertibles	2 500 000
Autres réserves – Règlement des intérêts sur les billets convertibles	2 431 365
Entièrement diluées	**420 638 123**

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 SEPTEMBRE 2026

Le 30 octobre 2026, la Société a modifié le billet convertible d'IQ, principalement en reportant la date d'échéance d'un an, du 8 novembre 2026 au 8 novembre 2027. La modification prévoit également que les intérêts payables sur le billet convertible du 1er octobre 2026 jusqu'à la date d'échéance seront réglés en trésorerie.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI »), afin de fournir l'assurance raisonnable que les renseignements importants relatifs à la Société sont rapidement communiqués à la direction, en particulier durant la période de préparation des documents devant être déposés. Ces procédures garantissent que l'information que la Société doit divulguer dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou soumis par la Société en vertu de la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et divulguée dans les délais précisés dans la législation sur les valeurs mobilières.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») sont conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité. La direction est également responsable de la conception des contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Il n'y a eu aucun changement aux CIIF de la Société au cours de la période débutant le 1er janvier 2026 et se terminant le 30 septembre 2026 ayant eu ou étant raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur les CIIF de la Société. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont signé l'Annexe 52-109A2 d'attestation des documents intermédiaires, qui peut être consultée sur SEDAR+ à l'adresse **www.sedarplus.ca** et sur EDGAR à l'adresse **www.sec.gov**.

En raison de leurs limites inhérentes, les contrôles internes à l'égard de l'information financière ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers. Par conséquent, la direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, ne s'attend pas à ce que les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société puissent prévenir ou détecter toutes les erreurs et toutes les fraudes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions, ou que le degré de

conformité aux politiques ou aux procédures se détériore. Le cadre de contrôle utilisé pour évaluer l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière est le Cadre intégré de contrôle interne de 2013 (*2013 Internal Control – Integrated Framework*) publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Coûts engagés dans le cadre du projet de la Mine Matawinie

Les « coûts de projet » constitués des dépenses d'investissement en lien avec la construction de la Mine Matawinie de la phase 2 sont une mesure financière non conforme aux IFRS qui représente les coûts de projet cumulatifs attribuables à la construction de la Mine Matawinie de la phase 2 et sont inclus dans le budget établi au moment de la DID prévoyant des dépenses d'investissement (CAPEX) de 649,4 M$. Cette mesure inclut des dépenses relatives au projet et certains autres coûts attribuables au projet mais ne reflète pas nécessairement le calendrier ni les critères d'évaluation permettant de les comptabiliser dans les ajouts aux immobilisations corporelles en vertu des normes IFRS de comptabilité.

La direction utilise les coûts de projet pour suivre la progression de la construction par rapport au budget approuvé pour le projet, pour évaluer la performance du projet et faciliter son estimation des coûts restants pour mener à bien le projet.

Le tableau suivant présente un rapprochement des coûts de projet et des ajouts aux immobilisations corporelles se rapportant à la Mine Matawinie de la phase 2, qui est la mesure financière la plus directement comparable établie en vertu des normes IFRS de comptabilité, telle que présentée à la note 9 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2026 :

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026	$
Ajouts d'immobilisations corporelles, tel qu'indiqué à la note 9 des états financiers	58 864
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif	(1 146)
Rémunération fondée sur des actions inscrite à l'actif	(127)
Dotation aux amortissement inscrite à l'actif	(15)
Subventions	46
Crédits d'impôt	10 155
Obligation de démantèlement	(510)
Ajustement pour les dépenses d'investissement pré-DID[1]	782
Incidence des variations des cours du change	(263)
Autres	(379)
Coûts de projet	**67 408**

[1] L'ajustement pour les dépenses d'investissement pré-DID représente les dépenses relatives au projet engagées en novembre et en décembre 2025 qui ont été incluses dans le budget des dépenses d'investissement établi lors de la DID.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET INFORMATION CONTINUE

Des informations supplémentaires sur la Société sont disponibles par le biais du dépôt régulier de communiqués de presse, d'états financiers et de notre plus récente notice annuelle sur SEDAR+ (**www.sedarplus.ca**) et sur EDGAR (**www.sec.gov**). Ces documents et d'autres informations sur NMG peuvent également être consultés sur notre site Web à l'adresse **www.nmg.com**.

12 novembre 2026

/s/ Éric Desaulniers
ÉricÉric Desaulniers, géo., M. Sc.
Président et chef de la direction

/s/ Charles-Olivier Tarte
Charles-Olivier Tarte, CPA
Chef de la direction financière